



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
25 septembre 2009  
Français  
Original : anglais

---

### Note du Président de Conseil de sécurité

La lettre ci-jointe, datée du 24 septembre 2009, a été adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies (voir annexe). Conformément à la demande qui y est formulée, la Présidente fait distribuer le texte de cette lettre et de sa pièce jointe comme document du Conseil de sécurité.



**Annexe**

**Lettre datée du 24 septembre 2009, adressée à la Présidente  
du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent  
du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration écrite concernant le sommet du Conseil de sécurité sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires, qui s'est tenu aujourd'hui dans la salle du Conseil de sécurité (voir pièce jointe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de sa pièce jointe comme document du Conseil de sécurité, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur.

Le Nonce apostolique,  
Observateur permanent du Saint-Siège  
(*Signé*) **Celestino Migliore**

## Pièce jointe

### **Déclaration de M<sup>gr</sup> l'archevêque Dominique Mamberti Secrétaire du Saint-Siège pour les relations avec les États**

#### **Sommet du Conseil de sécurité sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires**

Le 24 septembre 2009

Le Saint-Siège appuie l'initiative prise par le Conseil de sécurité, présidé ce mois par les États-Unis d'Amérique, de convoquer un sommet au niveau des chefs d'État et de gouvernement pour débattre de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Il s'agit d'un événement capital, qui vient à point nommé puisqu'il a lieu en même temps que la Conférence organisée pour faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, auquel il manque encore neuf ratifications pour pouvoir entrer en vigueur. Qui plus est, le sommet se déroulera peu avant la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, en vue d'assurer l'adhésion universelle aux dispositions du Traité, leur plein respect et leur application efficace. On peut également considérer le sommet comme une réponse sérieuse et concrète à l'appel mondial lancé pour mettre à profit la nouvelle dynamique politique et l'ouverture dans le domaine du désarmement nucléaire.

On relèvera d'emblée que la démarche du Conseil de sécurité concernant les armes de destruction massive, notamment sur le plan de la prévention de la prolifération de ces armes, a largement consisté à réagir au niveau des pays ou au cas par cas. Le Conseil a été ferme face aux programmes nucléaires de certains États et a eu une forte action préventive face aux menaces que représentent les acteurs non étatiques. Il n'a toutefois obtenu aucun résultat pour ce qui est d'élaborer des plans qui seraient soumis aux Membres de l'Organisation en vue d'établir un système de réglementation des armements (Art. 26)\*, notamment des armes nucléaires et de leur prolifération, en tant qu'élément nécessaire au maintien de la paix et de la sécurité internationales (Art. 11)\*, et pour ce qui est de créer un environnement propice à l'amélioration de la condition humaine.

Comme suite à la proposition en cinq points du Secrétaire général adoptée en octobre 2008 et entérinée par les participants de haut niveau au Sommet, une nouvelle occasion s'offre au Conseil de sécurité d'être le garant de la sécurité de tous les États non dotés d'armes nucléaires en veillant à ce qu'ils ne soient pas soumis à l'utilisation ou à la menace d'utilisation d'armes nucléaires. Le Conseil est encouragé à entamer des discussions et à donner des directives concrètes sur les questions de sécurité liées au processus de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Il devrait saisir l'instant, devenir un défenseur légitime de la cause d'un monde dénucléarisé et prendre les devants pour renforcer l'appui international aux traités multilatéraux relatifs à la maîtrise des armes nucléaires et aux initiatives de désarmement nucléaire en cours. Le Saint-Siège exhorte ainsi les États intéressés à prendre des décisions et des engagements clairs et fermes et à œuvrer en faveur d'un désarmement nucléaire progressif et concerté.

---

\* Charte des Nations Unies.

Les armes nucléaires agressent la vie sur la planète, elles agressent la planète elle-même et en sapent ce faisant le développement continu. De par leur nature, elles ne sont pas seulement nuisibles mais totalement fallacieuses. Considérant que la dissuasion nucléaire renvoie à la période de la guerre froide et ne se justifie plus aujourd'hui, le Saint-Siège préconise fermement de réaménager ces doctrines militaires qui continuent de reposer sur l'arme nucléaire comme moyen de sécurité et de défense, voire mesure de la puissance, et ont contribué manifestement ainsi à prévenir un désarmement et une non-prolifération nucléaires véritables, compromettant l'intégrité même du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Renoncer à ces doctrines signifie geler ces essais nucléaires auxquels on a encore assisté récemment; cela veut dire aussi aborder sérieusement les questions liées aux armes stratégiques nucléaires et tactiques et à leurs vecteurs. L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires doit donc figurer en tête de liste des priorités, et il faudra, pour cela, adopter des mesures concrètes en vue de la ratification dudit traité par neuf États. L'interdiction universelle des explosions entraverait la mise au point d'armes nucléaires, ce qui pourrait contribuer au désarmement et à la non-prolifération nucléaires et prévenir de nouveaux dommages pour l'environnement. Dans cette perspective, il est capital de mettre un terme à la production et au transfert de matières fissiles servant à la fabrication d'armes. La négociation immédiate d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles est une affaire de responsabilité et ne doit pas être davantage retardée.

L'époque de la guerre froide a suscité une course aux armements nucléaires où le vainqueur était l'État possédant les arsenaux les plus vastes et les plus puissants. Le monde d'aujourd'hui exige une initiative courageuse visant l'élimination totale de ces arsenaux. Pour y parvenir, les États ont besoin de confiance et de sécurité. Les zones exemptes d'armes nucléaires illustrent le mieux la confiance et l'affirmation qu'il est possible d'avoir la paix et la sécurité sans posséder l'arme nucléaire. Le Saint-Siège encourage donc les États dotés d'armes nucléaires à ratifier tous les protocoles se rapportant aux traités, qui portent création de zones exemptes d'armes nucléaires et appuie fermement les efforts visant à établir une telle zone au Moyen-Orient.

La célébration de la Journée mondiale de la paix, le 21 septembre, a conclu la campagne multimédias du Secrétaire général organisée sur le thème « ADM – Agissons et Désarmons Maintenant », dans le but d'accroître la sensibilisation aux dangers et aux coûts des armes nucléaires, en reprenant le sigle désignant les armes de destruction massive. Le Saint-Siège approuve et salue fermement ce message fort qui doit résonner dans tous les débats sur le désarmement et qui sont menés pour créer les conditions propices à l'amélioration de la condition humaine. Le désarmement et le développement sont complémentaires et interdépendants. Par conséquent, à la campagne « ADM – Agissons et Désarmons Maintenant », nous pourrions tous ajouter le slogan « Agissons pour Développer le Monde », afin de promouvoir une culture de paix et la réalisation des objectifs du développement, pour le plus grand bénéfice de chacun des membres de la famille humaine et les générations à venir, dans un monde débarrassé des armes nucléaires.